

Santé Depuis le 1^{er} juillet, tous les établissements hospitaliers du Grand Est appartiennent à un GHT

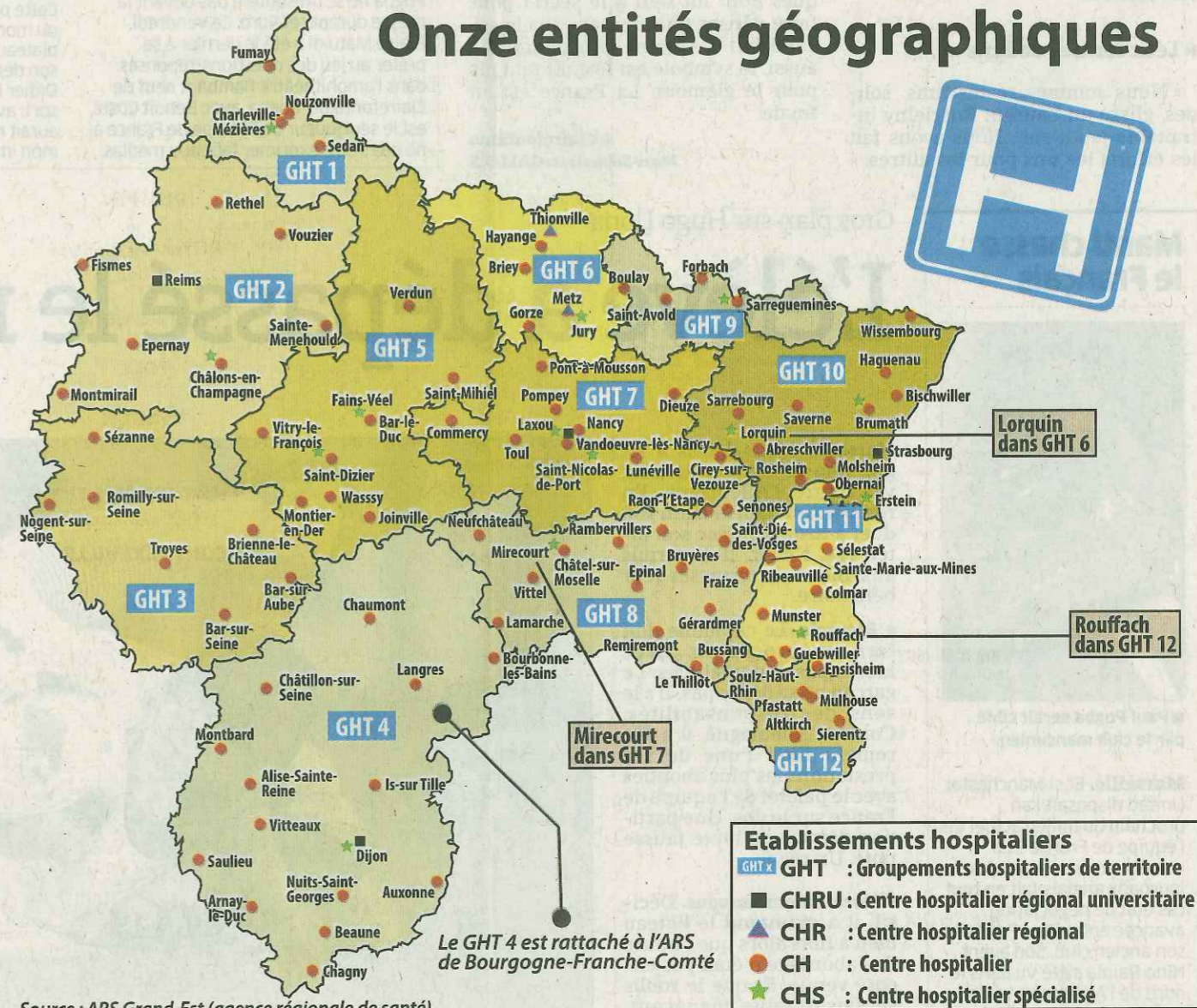
Onze groupements hospitaliers

Nancy. Depuis le 1^{er} juillet dernier, tous les hôpitaux publics de la région Grand Est sont regroupés au sein de onze GHT (Groupements hospitaliers de territoire). Instaurés dans le cadre de la loi de modernisation du système de santé, ils visent « à améliorer l'accès aux soins en renforçant la coopération entre hôpitaux publics », rappelle l'Agence régionale de santé Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine. Le 1^{er} juillet 2016 marque une première étape dans le processus. Le 1^{er} juillet 2017, les projets médicaux partagés, présentés comme le ciment de ces coopérations renforcées, devront avoir été élaborés par les établissements et les équipes médicales à l'échelle de chaque territoire. Objectif sur le papier : repérer les manques, supprimer les redondances, rendre l'offre de soins plus visible, la graduer, à l'image de ce qui existe pour les maternités avec leur niveau de recours. Ces projets décriront le rôle de chaque établissement par filière.

Ces groupements iront de pair avec des mutualisations de services (les achats par exemple) qui seront sources d'économies.

Autour du CHRU de Nancy, vont devoir coopérer les hôpitaux de Toul, Lunéville et Pont-à-Mousson mais aussi Pompey, Saint-Nicolas-de-Port, Cirey-sur-Vezouze ou encore Dieuze en Moselle, Commercy dans la Meuse. Les GHT se sont en effet affranchis des limites départementales. Toujours tourné vers l'Alsace, le centre hospitalier de Sarreguemines en Moselle a de même intégré le GHT incluant Sarrebourg, Strasbourg, Haguenau... Un projet médical commun verra le jour entre Bar-le-Duc, Verdun, Saint-Dizier et Vitry-le-François.

En Haute-Marne, Chaumont-Langres intègre le



GHT constitué autour du CHRU de Dijon.

La psychiatrie intégrée dans les GHT

Contrairement à la Bourgogne-Franche-Comté qui a son GHT psychiatrie, les établissements psychiatriques de la région Grand Est adhèrent à l'un des onze GHT. Si la question a pu faire grincer des dents, les réticences « ne sont plus de mise », explique le Dr

Catherine Pichené, présidente de la Commission médicale d'établissement du Centre psychothérapeutique de Nancy : « Nous avons été associés à la convention constitutive du GHT » constitué autour du CHRU de Nancy, poursuit le médecin : « Nous avons défendu nos spécificités. Nous resterons les coordonnateurs des activités de psychiatrie ». Le centre hospitalier Ravenel intègre ce même GHT.

Bernard Dupont, délégué

régional de la Fédération hospitalière de France de Lorraine, insistait dernièrement dans nos colonnes sur l'objectif des GHT : « Renforcer le maillage » d'une offre de soins hospitaliers « de qualité, sur tout le territoire ». Les syndicats de personnels hospitaliers pour leur part n'ont pas manqué de manifester ces dernières semaines leurs craintes quant à l'avenir des hôpitaux de proximité, leurs craintes de voir à terme des

fusions d'établissements. « Les GHT doivent rester ce pourquoi ils ont été conçus : un moyen de restructurer le secteur public », rappelait de son côté, dès le 1^{er} juillet, la Fédération de l'hospitalisation privée qui restera « attentive à l'équilibre de l'offre de soins au plan régional, et notamment au respect des coopérations public-privé existantes sur les territoires ».

Marie-Hélène VERNIER